

TL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-360 du 2^e septembre 1988

portant approbation du Budget Prévisionnel
Exercice 1988 de la Société Nationale pour
la Promotion Agricole (SONAPRA).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

Vu l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnel-
les qui l'ont modifiée ;

Vu la Loi N°88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, l'organisation et au
fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques

Vu le Décret N°88-315 du 29 Juillet 1988, portant composition du Conseil Exécutif
National et de son Comité Permanent ;

Vu le Décret N°84-478 du 17 Décembre 1984 portant attributions, Organisations et
Fonctionnement du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;

Vu le Décret N°83-77 du 4 Mars 1983 portant approbation des Statuts de la Société
Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA) ;

SUR Proposition du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 17 Août 1988

§ E C R E T E

Article 1er. - Est approuvé le Budget Prévisionnel Exercice 1988 de la Société Nationa-
le pour la Promotion Agricole (SONAPRA) tel qu'il est annexé au présent décret.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 2 Septembre 1988

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU. -

.../...

Le Ministre du Développement Rural
et de l'Action Coopérative



Kodja GANDONOU

Le Ministre de la Justice, Chargé de
l'Inspection des Entreprises Publiques
et Semi-Publiques

Saliou ABOUDOU

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 PPC 2 SGCEN 4 MDRAC 10 MJIEPSP - MF - MPS
12 Autres Ministères 15 - SPD 1 DPE - DLC - INSAE 3 BCP 1 IGE et ses Sections 3 DB-
DCF-DCDV-DJCP - DI 10 DCCT - GDE - CHANC. 1 SONAPRA 10 COIB 1 JORPB.